

OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES AVIS DES P.P.A

Les P.P.A ont été consultées le 11 juin 2012.

Après obtention de pièces complémentaires, M. le Sous-préfet de Draguignan a vu son délai de réponse reporté au 28 septembre 2012.

Toutes les observations sont mentionnées dans l'avis avec la date de réponse référencée.

L'état a réalisé une étude conséquente.

Les critiques sont nombreuses et remettent fondamentalement en cause le projet de P.L.U.

L'économie générale du projet est ainsi mise à mal.

La *légalité* d'un tel projet est même mise en doute par les services de l'état au regard des lois S.R.U et Grenelle.

Les incohérences entre le zonage - et notamment la transformation des zones NB en UD - l'éloignement du centre village et l'insuffisance des infrastructures sont soulignées. Il en est de même pour la diversification des offres de logements, le choix géographique des zones AU ne leur paraissant pas judicieux.

La préservation et la valorisation de l'agriculture restent un enjeu majeur pour l'équilibre de la commune.

Le respect des paysages et de l'environnement exprime une volonté de fermeté et de renforcement.

Hormis ces critiques majeures, les remarques portent sur

- le plan : modifications, réajustements, servitudes ...
- le règlement : complément par des textes, précisions, renforcements ...
- les R.S.P : traces, emprises ...

L'avis de l'état est particulièrement préoccupant à ce stade de l'étude du P.L.U.

En effet, après quatre années d'étude avec les personnes publiques associées, un consensus avant l'arrêt du P.L.U aurait été appréciable.